

INDICE DE LA GRI

Non disponible

Déclaration d'utilisation	Les Vêtements de Sport Gildan inc. a déclaré les renseignements cités dans cet indice de contenu de la GRI pour la période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, en référence aux normes de la GRI.	
Divulgation numéro	Titre de l'élément d'information	Description et commentaires
GRI 2 : Information générale 2021		
2-1	Détails organisationnels	<p>Les Vêtements de Sport Gildan inc. est une société cotée à la Bourse de New York (NYSE-GIL) et à la Bourse de Toronto (TSX-GIL.TO). Notre siège social est à Montréal, Canada.</p> <p>Rapport ESG 2023 de Gildan > À propos de Gildan > page 7</p> <p>Vous trouverez également des renseignements sur nos entités dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Rapport de gestion : Rapport aux actionnaires de 2023 > Rapport de gestion > page 7</p> <p>Voir aussi Informations significatives sur les méthodes comptables Rapport aux actionnaires de 2023 > Informations significatives sur les méthodes comptables > page 33</p>
2-2	Entités incluses dans les rapports de développement durable de l'organisation	<p>Vous trouverez également des renseignements sur nos entités dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Rapport de gestion : Rapport aux actionnaires de 2023 > Rapport de gestion > page 7</p> <p>Voir aussi Informations significatives sur les méthodes comptables : Rapport aux actionnaires de 2023 > Informations significatives sur les méthodes comptables > page 33</p> <p>Voir aussi notre Rapport ESG 2023 : Rapport ESG 2023 de Gildan > À propos de Gildan > page 7</p> <p>Les entités incluses dans nos rapports sur le développement durable sont décrites sur notre site Web. Voir Nos usines : Site Web > Compagnie > Nos usines</p>
2-3	Période de déclaration, fréquence et point de contact	<p>La portée du présent rapport met en lumière le rendement et les objectifs de notre entreprise en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.</p> <p>Ce rapport ESG reflète les activités qui ont eu lieu au cours de l'année civile 2023.</p> <p>Gildan publie son rapport ESG chaque année. La date de publication du Rapport ESG 2023 était le 17 juin 2024.</p> <p>Le point de contact est : Les Vêtements de Sport Gildan inc. 600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 3300 Montréal (Québec) H3A 3J2 cc@gildan.com https://gildancorp.com/fr/</p>
2-4	Retraitements de l'information	<p>Tous les retraitements de renseignements, y compris la justification des retraitements, se trouvent dans notre Base de déclaration : Rapport ESG 2023 de Gildan > Base de déclaration</p> <p>Il n'y a pas eu de retraitements de l'information importants en 2023.</p>
2-5	Validation externe	<p>Vous trouverez des renseignements sur notre processus d'assurance externe dans notre Rapport ESG 2023 : Voir Déclaration d'assurance limitée d'un tiers : Rapport ESG 2023 > Déclarations d'assurance limitée d'un tiers > pages 67 et 68</p> <p>Les indicateurs sélectionnés dans ce rapport sont indiqués par un signe </p>

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	<p>Gildan est active dans le secteur des textiles, des vêtements et des biens de luxe, selon la définition de la Norme de classification mondiale de l'industrie (GICS®).</p> <p>Vous trouverez des renseignements sur nos marques, nos produits et nos clients dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Rapport de gestion : Rapport aux actionnaires de 2023 > Rapport de gestion > Profil des activités > pages 5 à 8</p> <p>Des renseignements sur les ventes, le marketing et la distribution se trouvent dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir le Rapport de gestion : Rapport aux actionnaires de 2023 > Rapport de gestion > Profil des activités > pages 5 à 8</p> <p>Nos emplacements d'opération et les marchés desservis se trouvent dans notre Rapport ESG 2023 : Rapport ESG 2023 > À propos de Gildan > page 7</p> <p>Les renseignements sur notre chaîne d'approvisionnement, y compris nos activités, sont décrits dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Rapport de gestion : Rapport aux actionnaires de 2023 > Rapport de gestion > Nos activités > pages 6 et 7</p> <p>La gestion environnementale de notre chaîne d'approvisionnement est décrite dans notre Rapport ESG 2023. Voir Environnement : Rapport ESG 2023 > Environnement > Notre approche > page 13</p> <p>Voir Développement économique pour connaître le nombre de fournisseurs locaux et les paiements pécuniaires estimatifs. Voir Développement économique : Rapport ESG 2023 > Engagement communautaire > Développement économique > page 52</p> <p>Tous les changements apportés à l'entreprise et à sa chaîne d'approvisionnement ont été mis à jour et sont reflétés dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Rapport de gestion : Rapport aux actionnaires de 2023 > Rapport de gestion > Nos activités > pages 5 à 8</p>
2-7	Employés	<p>Vous trouverez des renseignements sur nos employés dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Rapport de gestion : Rapport aux actionnaires de 2023 > Rapport de gestion > page 7</p> <p>Des renseignements sur les employés, y compris la répartition par région et par sexe, se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir : Rapport ESG 2023 > À propos de Gildan > page 7 Rapport ESG 2023 > Bien-être des employés page 36 à 38 Rapports ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Main-d'œuvre > pages 97 à 103</p>
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	<p>À l'heure actuelle, cette information n'est pas déclarée selon la GRI.</p> <p>Toutes les informations relatives aux employés figurent dans notre Rapport ESG 2023 : Voir les tableaux de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > pages 97 à 99</p>
2-9	Structure et composition de la gouvernance	<p>Notre structure de gouvernance est décrite dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gouvernance d'entreprise : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Gouvernance d'entreprise > page 54</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre structure de gouvernance et notre composition dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir À propos du Conseil : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Gouvernance > À propos du Conseil > pages 38 à 56</p> <p>Pour les compétences pertinentes aux répercussions de l'organisation, voir Compétences et perfectionnement : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Compétences et perfectionnement > pages 53 à 57</p> <p>Notre site Web décrit également notre processus de gouvernance. Voir : Site Web > Compagnie > Gouvernance</p>
2-10	Mise en candidature et sélection des membres de l'entité de régie du niveau le plus élevé	<p>Le comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale de notre conseil d'administration est responsable de l'élaboration, de l'examen et de la surveillance des critères de sélection des administrateurs, ainsi que de l'établissement des procédures. Le processus de sélection des administrateurs est décrit en détail dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > À propos de l'assemblée des actionnaires > pages 12 à 15 Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Gouvernance > Recrutement de nouveaux administrateurs > page 48</p> <p>De plus amples renseignements sur la composition du conseil, y compris les considérations relatives à la diversité dans la sélection des administrateurs, sont décrits dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir À propos du Conseil : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Gouvernance > À propos du Conseil > pages 38 à 58</p> <p>Notre politique sur la diversité au sein du conseil d'administration se trouve sur notre site Web. Voir Politique de diversité du conseil : Site Web > Compagnie > Politiques de gouvernance > Politique de diversité du conseil</p>
2-11	Président de l'entité de régie du niveau le plus élevé	Le président du conseil d'administration est indépendant, comme le précise la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 : Voir À propos des administrateurs nommés : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Élection des administrateurs > À propos des administrateurs nommés > pages 16 et 37 à 39

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
2-12	Rôle de l'entité de régie du niveau le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	<p>Le rôle de l'entité de régie du niveau le plus élevé dans l'établissement d'objectifs, de valeurs et de stratégies est décrit dans notre Rapport ESG 2023. Voir : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Gouvernance ESG > page 58</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur le comité de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir Comité de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Bilan de l'année > Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale > page 34</p>
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	<p>Le conseil d'administration a délégué au comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale du conseil le pouvoir de superviser la gestion des questions économiques, environnementales et sociales. Les activités du comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale sont décrites dans son mandat. Voir Mandat : Mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale > Mandat > pages 1 à 4</p> <p>Le pouvoir de délégation de notre processus de gouvernance ESG est décrit dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gouvernance d'entreprise : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Gouvernance ESG > page 58</p> <p>Les responsabilités des cadres supérieurs sont décrites dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gouvernance ESG : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Gouvernance ESG > page 58</p>
2-14	Rôle de l'entité de régie du niveau le plus élevé dans les rapports sur la durabilité	<p>Le rapport est examiné et approuvé par le comité de divulgation et le rapport final est signé par le chef des services financiers et administratifs, sous la responsabilité du chef de la direction. Pour déterminer ce qu'il faut inclure dans le présent rapport, il faut d'abord comprendre nos répercussions sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, y compris nos associations avec des partenaires d'affaires, le travail que nous faisons pour les clients et nos activités de leadership éclairé.</p> <p>Le rôle de l'entité de régie du niveau le plus élevé dans la production de rapports sur le développement durable est décrit en détail dans notre charte du comité de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale. Voir Mandat : Site Web > Compagnie > Gouvernance > Comité de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale > pages 1 à 4</p>
2-15	Conflits d'intérêts	<p>Nos lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise décrivent notre approche à l'égard des conflits d'intérêts. Voir : Site Web > Compagnie > Directives de gouvernance d'entreprise > pages 4 et 5</p> <p>La participation au conseil de sociétés ouvertes de tous les administrateurs est déclarée dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 : Voir Élection des administrateurs : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Élection des administrateurs > page 51</p> <p>Notre approche à l'égard de la divulgation de conflits d'intérêts est également décrite en détail dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 : Voir Conflits d'intérêts et opérations avec une personne apparentée : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Indépendance des administrateurs > pages 42 et 43</p>
2-16	Communication des préoccupations majeures	<p>Notre processus de communication des préoccupations majeures est décrit dans notre Rapport ESG 2023. Voir Signalement des infractions et des griefs : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Normes d'éthique et d'intégrité > Signalement des infractions et des griefs > page 56</p> <p>Le nombre et la nature des préoccupations signalées se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Signalement des infractions et des griefs : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Signalement des infractions et des griefs > page 56</p> <p>Pour plus d'informations, y compris notre Politique de dénonciation à l'intention des employés et des parties prenantes externes, consultez la page Éthique et conformité de la Société.</p>
2-17	Connaissances collectives de l'entité de régie du niveau le plus élevé	<p>Le comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale reçoit des rapports trimestriels détaillés sur les tendances ESG, les changements réglementaires et les données de rendement en matière d'ESG de l'entreprise.</p> <p>De plus amples renseignements sur les connaissances collectives de l'entité de régie du niveau le plus élevé se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir Formation continue : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Formation continue > pages 56 et 57</p>
2-18	Évaluation du rendement du plus haut organisme de gouvernance	<p>Le comité de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale est responsable du suivi et de l'évaluation des performances. Le comité, composé à 100 % d'administrateurs indépendants, surveille la composition et le rendement du conseil et de ses comités. Pour de plus amples renseignements, voir Comité de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale : Circulaire de revue de l'année de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Bilan de l'année > Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale > page 34</p>
2-19	Politiques de rémunération	<p>La rémunération des administrateurs est décrite dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir Rémunération des administrateurs : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Rémunération des administrateurs > pages 57 et 58</p> <p>La rémunération des membres de la haute direction est décrite dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir Rémunération des membres de la haute direction : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Rémunération des membres de la haute direction > pages 59 à 93</p> <p>Le Rapport ESG 2023 contient également des renseignements précis sur la rémunération des cadres en ce qui concerne les objectifs et la performance en matière d'ESG. Voir Progrès par rapport à nos cibles de nouvelle génération : Rapport ESG 2023 > Progrès par rapport à nos cibles de nouvelle génération > page 11</p>

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
2-20	Processus de détermination de la rémunération	<p>Le processus de détermination de la rémunération est décrit en détail dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir Rémunération des administrateurs : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Rémunération des administrateurs > pages 57 et 58</p> <p>Le processus de détermination de la rémunération des membres de la haute direction se trouve dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir Gouvernance d'entreprise : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Gouvernance de la rémunération > pages 63 à 66</p> <p>Les détails concernant le rôle du tiers indépendant se trouvent dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir Avis indépendant : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Avis indépendant > pages 65 et 66</p> <p>Des détails sur la mobilisation des intervenants se trouvent dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023. Voir Exprimez-vous sur la rémunération des membres de la haute direction : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Exprimez-vous sur la rémunération des membres de la haute direction > page 14</p>
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Cette information n'est pas spécifiquement calculée. Cependant, l'augmentation de la rémunération applicable à un membre de la haute direction dans chaque pays est régie par le même budget que pour les augmentations annuelles applicables à tous les employés du pays concerné. On s'attend donc à ce que l'augmentation se situe dans la même fourchette que la moyenne nationale.
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	<p>Une déclaration d'un décideur principal se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Messages de la direction : Rapport ESG 2023 > Message de notre président et chef de la direction > page 5</p>
2-23	Engagements stratégiques	<p>Lorsqu'un décideur législatif ou un tribunal canadien applique le principe de précaution dans sa détermination, nous en tenons compte dans le cadre de nos activités menées dans des circonstances semblables. Selon le principe de précaution, lorsqu'une activité constitue une menace pour la santé humaine ou l'environnement, des mesures de précaution doivent être prises même si certaines relations de cause à effet ne sont pas pleinement établies scientifiquement.</p> <p>Les approbations de nos engagements en matière de politiques sont détaillées dans notre Rapport ESG 2023. Voir Politiques et responsabilités : Rapport ESG 2023 > Volet social > Politiques et responsabilités > page 27</p> <p>Vous trouverez des renseignements sur la communication de nos engagements en matière de politiques dans notre Rapport ESG 2023. Voir Notre approche : Rapport ESG 2023 > Volet social > Droits de la personne et pratiques de travail éthiques > Notre approche > page 28</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur la mesure dans laquelle nos engagements stratégiques s'appliquent à notre organisation et à nos relations d'affaires dans notre Rapport ESG 2023. Voir Droits de la personne et pratiques de travail éthiques : Rapport ESG 2023 > Volet social > Droits de la personne et pratiques de travail éthiques > pages 28 à 30</p> <p>Une liste complète des politiques sociales se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Droits de la personne et pratiques de travail éthiques : Rapport ESG 2023 > Volet social > Droits de la personne et pratiques de travail éthiques > pages 28 à 30</p>
2-24	Intégration des engagements stratégiques	<p>Vous trouverez des renseignements sur l'intégration des engagements stratégiques dans notre circulaire de la direction de 2023. Voir Bilan de l'année : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 > Bilan de l'année > pages 29 à 35</p> <p>Les processus sont décrits plus en détail dans le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale. Voir Mandat : Site Web > Compagnie > Gouvernance > Comité de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale</p> <p>Notre approche envers l'intégration de ces engagements est décrite dans notre Rapport ESG 2023. Voir Politiques et responsabilités : Rapport ESG 2023 > Volet social > Politiques et responsabilités > page 27</p> <p>Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Conformité sociale > Formation des travailleurs sur les droits de la personne > page 97</p>
2-25	Processus de correction des impacts négatifs	<p>Des informations concernant le processus de correction des impacts négatifs sont disponibles dans notre Rapport ESG 2023. Voir Normes d'éthique et d'intégrité : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Normes d'éthique et d'intégrité > pages 55 à 57</p> <p>Des informations concernant le pourcentage d'employés formés aux mécanismes de règlement des griefs sont disponibles dans notre Rapport ESG 2023. Voir Formation des travailleurs sur les droits de la personne : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Formation des travailleurs sur les droits de la personne page 97</p> <p>Notre politique de dénonciation se trouve sur notre site Web. Voir Politique de dénonciation à l'intention des employés et des parties prenantes externes : Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Codes et politiques > Politique de dénonciation à l'intention des employés et des parties prenantes externes</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur les processus de correction dans notre Code d'éthique : Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Code d'éthique</p>
2-26	Mécanismes pour demander des conseils et soulever des préoccupations	<p>Les mécanismes relatifs aux conseils et aux préoccupations en matière d'éthique sont décrits dans notre Rapport ESG 2023. Voir Normes d'éthique et d'intégrité : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Normes d'éthique et d'intégrité > Signalement des infractions et des griefs > page 56</p> <p>Notre politique sur la dénonciation se trouve sur notre site Web. Voir Politique de dénonciation à l'intention des employés et des parties prenantes externes : Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Codes et politiques > Politique de dénonciation à l'intention des employés et des parties prenantes externes</p>
2-27	Respect des lois et règlements	En 2023, Gildan n'a signalé aucun incident de non-conformité aux lois et aux réglementations dans le domaine social, économique et environnemental.

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
2-28	Affiliation à des associations	Nos affiliations à des associations sont décrites dans notre Rapport ESG 2023. Voir Mobilisation des parties prenantes et Politique publique et représentation : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Engagement des parties prenantes > page 59 Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Politique publique et représentation > page 63
2-29	Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes	Notre approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes est décrite dans notre Rapport ESG 2023. Voir Engagement des parties prenantes et Politique publique et représentation : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Engagement des parties prenantes > page 59 Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Politique publique et représentation > page 63 De plus amples renseignements à ce sujet se trouvent dans notre politique d'engagement des parties prenantes. Voir la Politique d'engagement des parties prenantes : Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Codes et politiques > Politique d'engagement des parties prenantes
2-30	Ententes de négociation collective	Environ 52 % des employés à l'échelle mondiale sont couverts par une convention collective. Pour une ventilation détaillée des salariés couverts par une convention collective, voir notre Tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Convention de négociation collective > page 96 Notre Rapport ESG 2023 contient des renseignements sur les dispositions pour les employés qui ne sont pas visés par une convention collective. Voir Liberté d'association et négociation collective : Rapport ESG 2023 > Volet social > Liberté d'association et négociation collective > pages 34 et 35
GRI 3 : Sujets importants de 2021		
3-1	Processus pour déterminer les sujets importants	Notre dernière évaluation de la matérialité a été menée en 2021. Pour de plus amples renseignements sur le processus de détermination des sujets importants, veuillez consulter notre Rapport ESG de 2021 : Rapport ESG de 2021 > Stratégie ESG de prochaine génération > Évaluation de la matérialité > page 12
3-2	Liste des sujets importants	Une liste des sujets importants se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Domaines d'intérêt : Rapport ESG 2023 > Stratégie ESG de nouvelle génération > Domaines d'intérêt > page 9
3-3	Gestion des sujets importants	Un aperçu de nos cibles liées aux sujets importants se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Cibles et harmonisation avec les ODD : Rapport ESG 2023 > Cibles et harmonisation avec les ODD > page 10 Une explication de nos sujets importants, y compris des détails concernant nos répercussions, nos engagements, nos cibles, nos mesures, notre évaluation et la mobilisation des intervenants, se trouve dans les sections suivantes de notre Rapport ESG 2023 : Changements climatiques et consommation d'énergie : Rapport ESG 2023 > Environnement > Changements climatiques et consommation d'énergie > page 15 Gestion de nos ressources en eau : Rapport ESG 2023 > Environnement > Gestion des eaux > page 18 Circularité : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > pages 19 à 23 Droits de la personne et travail éthique : Rapport ESG 2023 > Volet social > Droits de la personne et travail éthique > pages 28 à 30 Santé et sécurité : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48 Diversité, équité et inclusion : Rapport ESG 2023 > Volet social > Diversité, équité et inclusion > pages 41 à 44 Engagement communautaire : Rapport ESG 2023 > Volet social > Investissement communautaire > pages 49 à 52 Harmonisation avec le cadre du TCFD : Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Rapport ESG > Rapport de divulgation sur le changement climatique de 2022
GRI 201 : Rendement économique 2016		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Notre valeur économique directe générée et distribuée se trouve dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Résultats opérationnels : Rapport aux actionnaires de 2023 > Résultats opérationnels > pages 9 à 21

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
201-2	Répercussions financières et autres risques et possibilités attribuables aux changements climatiques	<p>Dans le cadre de notre divulgation initiale sur les changements climatiques conforme aux recommandations du TCFD, nous avons effectué une analyse qualitative des répercussions financières et des autres risques et possibilités attribuables aux changements climatiques. En 2022, nous avons publié notre premier rapport de divulgation sur les changements climatiques autonome, fondé sur les quatre piliers centraux des recommandations du TCFD et structuré en conséquence. Voir :</p> <p>Rapport de 2022 de divulgation sur les changements climatiques > pages 15 à 24</p> <p>De plus amples renseignements figurent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Risques et possibilités liés aux changements climatiques :</p> <p>Rapport ESG 2023 > Environnement > Risques et possibilités liés aux changements climatiques > page 17</p> <p>Nous décrivons les répercussions financières ainsi que les autres risques et possibilités dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Risques et incertitudes :</p> <p>Rapport aux actionnaires de 2023 > Risques et incertitudes > pages 39, 44 et 45</p>
201-3	Obligations définies quant aux régimes d'avantages sociaux et autres régimes de retraite	<p>Dans les endroits où les employés sont admissibles à des régimes de retraite, tous les régimes sont définis comme étant fondés sur les cotisations. Il n'y a pas de régime de retraite à prestations définies.</p> <p>Nos régimes de retraite sont décrits en détail dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir les Informations significatives sur les méthodes comptables :</p> <p>Rapport aux actionnaires de 2023 > Informations significatives sur les méthodes comptables > page 75</p>
201-4	Aide financière reçue du gouvernement	<p>Toute l'aide financière reçue du gouvernement est décrite dans notre Rapport aux actionnaires de 2023. Voir Aide gouvernementale :</p> <p>Rapport aux actionnaires de 2023 > Informations supplémentaires relatives à la nature des charges > Aide gouvernementale > page 105</p>
GRI 202 : Présence dans le marché 2016		
202-1	Ratios entre les salaires de départ standard par genre et le salaire minimum local	<p>Nous nous efforçons de comprendre les salaires de subsistance appropriés dans nos pays d'exploitation. Nous continuerons de rendre compte des progrès réalisés au cours des années à venir. Pour des renseignements partiels, voir Salaire de subsistance :</p> <p>Rapport ESG 2023 > Volet social > Salaire de subsistance > page 31</p>
202-2	Proportion de membres de la haute direction embauchés dans la communauté locale	<p>En 2023, 84 % (561 sur 667) de tous les gestionnaires de nos installations de fabrication provenaient de communautés locales. Voir Engagement communautaire :</p> <p>Rapport ESG 2023 > Volet social > Engagement communautaire > page 52</p> <p>Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Effectif > Types d'employés > page 98</p>
GRI 203 : Répercussions économiques indirectes 2016		
203-1	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	Cette section ne s'applique pas à Gildan ni à ses activités.
203-2	Importantes répercussions économiques indirectes	Ces renseignements ne sont pas disponibles actuellement. Nous nous efforcerons de comprendre nos importantes répercussions économiques indirectes au cours des prochaines années.
GRI 204 : Pratiques d'approvisionnement 2016		
204-1	Proportion des dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux	<p>En 2023, les dépenses totales de Gildan pour des matériaux et des services auprès de fournisseurs locaux ont dépassé 1,6 milliard de dollars (en 2022 : 1,3 milliard de dollars). De plus amples renseignements figurent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Développement économique :</p> <p>Rapport ESG 2023 > Volet social > Développement économique > page 52</p>
GRI 205 : Anticorruption 2016		
205-1	Évaluations des risques liés à la corruption dans les activités	<p>Notre rapport ESG 2023 décrit la façon dont nos opérations sont évaluées pour les risques liés à la corruption. Voir Normes d'éthique et d'intégrité :</p> <p>Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Normes d'éthique et d'intégrité > pages 55 à 57</p> <p>Les politiques suivantes aident à orienter nos activités pour éviter les risques liés à la corruption :</p> <p>Site Web > Compagnie > Éthique et conformité > Code d'éthique</p> <p>Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Codes et politiques > Politique anticorruption et programme de conformité</p> <p>Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Codes et politiques > Code de conduite</p> <p>Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Codes et politiques > Guide sur la conformité durable en matière sociale</p>
205-2	Communications et formations portant sur les politiques et procédures anticorruption	<p>Les communications et les formations portant sur les politiques et procédures anticorruption, offertes dans le cadre de notre programme de conformité sociale, sont décrites dans notre Rapport ESG 2023. Voir Droits de la personne et pratiques de travail éthiques :</p> <p>Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Normes d'éthique et d'intégrité > pages 55 à 57</p> <p>Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Formation des travailleurs sur les droits de la personne > page 97</p>

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
205-3	Incidents de corruption confirmés et mesures prises	Des détails sur les incidents confirmés de corruption et les mesures prises figurent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Signalement des infractions et des griefs : Rapport ESG 2023 > Gouvernance > Signalement des infractions et des griefs > page 56
GRI 206 : Comportements anticoncurrentiels 2016		
206-1	Poursuites judiciaires liées à des comportements anticoncurrentiels ou à une violation des lois antitrust et antimonopoles	En 2023, aucune action en justice n'a été intentée contre Gildan pour des comportements anticoncurrentiels ou une violation des lois antitrust et antimonopoles, et aucune plainte fondée n'a été déposée pour violation de la vie privée de clients.
GRI 207 : Impôt 2019		
207-1	Approche fiscale	Notre approche fiscale est décrite dans notre Rapport ESG 2023 : Voir : Rapport ESG 2023 > Volet social > Notre approche envers la fiscalité > page 52 Notre approche fiscale se trouve ici : Site Web > Investisseurs > Rapports et dépôts réglementaires > Information financière supplémentaire > Stratégie fiscale
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Notre Rapport aux actionnaires de 2023 contient davantage d'informations sur nos procédures fiscales. Voir Facteurs ou circonstances qui pourraient augmenter notre taux d'imposition effectif : Rapport aux actionnaires de 2023 > Risques et incertitudes > Les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif > pages 42 à 44 Notre Rapport ESG 2023 contient davantage d'informations sur nos approches fiscales. Rapport ESG 2023 > Volet social > Notre approche envers la fiscalité > page 52 Notre stratégie fiscale se trouve ici : Site Web > Investisseurs > Rapports et dépôts réglementaires > Information financière supplémentaire > Stratégie fiscale
207-3	Engagement des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	Notre approche fiscale se trouve ici : Site Web > Investisseurs > Rapports et dépôts réglementaires > Information financière supplémentaire > Stratégie fiscale
207-4	Déclaration de chaque pays	Gildan ne publie pas de renseignements fiscaux pour chaque pays. Nous fournissons ces renseignements aux autorités fiscales du Canada, comme l'exige le droit fiscal canadien, ainsi que des autres pays où nous sommes présents lorsque la loi l'exige. Gildan divulgue publiquement le pourcentage de ses principales filiales et propriétés dans sa notice annuelle de 2023. Voir Liens intersociétés : Site Web > Investisseurs > Rapport et dépôts réglementaires > Rapports > Notice annuelle 2023 > Structure de l'entreprise > Liens intersociétés > page 4 Les filiales qui ont été omises ne représentent pas à elles seules plus de 10 % de l'actif consolidé et de 10 % des revenus consolidés de Gildan, ou au total plus de 20 % de l'actif consolidé total et des revenus consolidés, à la même date et pour l'exercice clos le 1 ^{er} janvier 2024.
GRI 301 : Matières 2016		
301-1	Matières utilisées par poids ou volume	Des renseignements sur les matériaux utilisés en fonction du poids se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Circularité : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > pages 19 à 21 Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Matériaux > page 91
301-2	Matières utilisées qui proviennent de matières recyclées	Notre utilisation de matières recyclées est décrite dans notre Rapport ESG 2023. Voir Circularité : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > pages 19 à 21 Des détails supplémentaires sont fournis dans notre Base de déclaration : Base de déclaration 2023 > Pourcentage de polyester recyclé ou de fils de fibres de remplacement > page 77 Vous trouverez de plus amples renseignements dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG de 2023 : Cibles de la stratégie ESG de nouvelle génération > page 80 Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG de 2023 > Environnement > Matériaux > page 91

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
301-3	Produits récupérés et leurs matériaux d'emballage	<p>Notre utilisation des produits récupérés et de leurs matériaux d'emballage est décrite dans notre Rapport ESG 2023. Voir Circularité : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > pages 19 à 22</p> <p>Des détails supplémentaires sont fournis dans notre Base de déclaration : Base de déclaration 2023 > Pourcentage d'emballages et de garnitures recyclés et durables > page 78</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG de 2023 : Cibles de la stratégie ESG de nouvelle génération > page 80 Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG de 2023 > Environnement > Matériaux > page 91</p>
GRI 302 : Énergie 2016		
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	<p>Les données sur l'énergie sont recueillies sur chaque site et téléchargées dans la base de données environnementale de Gildan. Le volume/la masse des combustibles est converti automatiquement en unités d'énergie (GJ, kWh, MBTU, etc.).</p> <p>Des renseignements sur la consommation d'énergie dans toutes les opérations de Gildan se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir les données sur l'énergie et les émissions de GES en 2023 : Rapport ESG 2023 > Environnement > Énergie et émissions de GES en 2023 > pages 16 et 17</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG de 2023 > Environnement > Énergie > pages 84 à 86</p>
302-2	Consommation d'énergie à l'extérieur de l'organisation	Cette mesure n'est actuellement pas suivie.
302-3	Intensité énergétique	<p>Des renseignements sur l'intensité énergétique de toutes les opérations de Gildan se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir les données sur l'énergie et les émissions de GES en 2023 : Rapport ESG 2023 > Environnement > Énergie et émissions de GES en 2023 > pages 16 et 17</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Énergie > pages 84 à 86</p>
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Cette mesure n'est pas disponible actuellement.
302-5	Réduction des besoins en énergie des produits et services	Cette mesure n'est pas disponible actuellement.
GRI 303 : Eau et effluents 2018		
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	<p>De l'information concernant nos interactions avec l'eau en tant que ressource partagée se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gestion des eaux : Rapport ESG 2023 > Environnement > Gestion des eaux > page 18</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements : Rapport ESG 2023 > Environnement > Biodiversité et reboisement > pages 24 et 25</p>
303-2	Gestion des impacts liés aux rejets d'eau	<p>De l'information concernant nos interactions avec l'eau en tant que ressource partagée se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gestion des eaux : Rapport ESG 2023 > Environnement > Gestion des eaux > page 18</p>
303-3	Prélèvement d'eau	<p>De l'information sur le prélèvement d'eau se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gestion des eaux : Rapport ESG 2023 > Environnement > Gestion des eaux > page 18</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Intensité de la consommation d'eau > page 77</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG : Cibles de la stratégie ESG de nouvelle génération > page 80 Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Eau > pages 87 et 88</p>
303-4	Rejets d'eau	<p>De l'information sur les rejets d'eau se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gestion des eaux : Rapport ESG 2023 > Environnement > Gestion des eaux > page 18</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Eau > page 87</p>

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
303-5	Consommation d'eau	<p>De l'information sur la consommation d'eau se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gestion des eaux : Rapport ESG 2023 > Environnement > Gestion des eaux > page 18</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Intensité de la consommation d'eau > page 77</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Eau > page 88</p>
GRI 304 : Biodiversité 2016		
304-1	Installations appartenant à l'entreprise, louées ou gérées par elle, situées dans des zones protégées et des zones de haute valeur en biodiversité à l'extérieur des zones protégées, ou à côté de celles-ci	<p>Gildan ne gère pas d'installations appartenant à l'entreprise, louées, gérées ou situées dans des zones protégées et des zones de haute valeur en biodiversité à l'extérieur des zones protégées, ou à côté de celles-ci.</p> <p>De plus amples renseignements figurent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Biodiversité et reboisement : Rapport ESG 2023 > Environnement > Biodiversité et reboisement > pages 24 et 25</p>
304-2	Répercussions importantes des activités, des produits et des services sur la biodiversité	<p>Des informations sur les impacts significatifs sur la biodiversité figurent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Biodiversité et reboisement : Rapport ESG 2023 > Environnement > Biodiversité et reboisement > pages 24 et 25</p>
304-3	Habitats protégés ou restaurés	<p>Des renseignements sur les habitats protégés ou restaurés se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Biodiversité : Rapport ESG 2023 > Environnement > Biodiversité > pages 24 et 25</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Biodiversité > page 90</p>
304-4	Espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'IUCN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des régions touchées par les activités de l'entreprise	<p>Des renseignements sur les sites opérationnels, les aires protégées et les zones à forte biodiversité se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Biodiversité et reboisement : Rapport ESG 2023 > Environnement > Biodiversité et reboisement > pages 24 et 25</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Biodiversité > page 90</p>
GRI 305 : Émissions 2016		
305-1	Émissions de GES directes (type 1)	<p>Des renseignements sur les émissions de GES de type 1 se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir les données sur l'énergie et les émissions de GES en 2023 : Rapport ESG 2023 > Environnement > Énergie et émissions de GES en 2023 > pages 16 et 17</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Émissions de GES de type 1 > page 73</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG de 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG : Cibles de la stratégie ESG de nouvelle génération > page 80 Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Émissions > page 82</p>
305-2	Émissions de GES indirectes liées à l'énergie (type 2)	<p>Des renseignements sur les émissions de GES de type 2 se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir les données sur l'énergie et les émissions de GES en 2023 : Rapport ESG 2023 > Environnement > Énergie et émissions de GES en 2023 pages 16 et 17</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Émissions de GES de type 2 > page 74</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG de 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG : Cibles de la stratégie ESG de nouvelle génération > page 80 Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Émissions > pages 82 et 83</p>
305-3	Autres émissions de GES indirectes (type 3)	<p>Des renseignements sur les émissions de GES de type 3 se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir les données sur l'énergie et les émissions de GES en 2023 : Rapport ESG 2023 > Environnement > Énergie et émissions de GES en 2023 pages 16 et 17</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Émissions de GES de type 3 > page 75 et 76</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Émissions > page 83</p>

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
305-4	Intensité des émissions de GES	<p>Des renseignements sur l'intensité des émissions de GES se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir les données sur l'énergie et les émissions de GES en 2023 : Rapport ESG 2023 > Environnement > Énergie et émissions de GES en 2023 > pages 16 et 17</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Émissions > page 81</p>
305-5	Réduction des émissions de GES	<p>Des renseignements sur la réduction des émissions de GES se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir les données sur l'énergie et les émissions de GES en 2023 : Rapport ESG 2023 > Environnement > Énergie et émissions de GES en 2023 pages 16 et 17</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Émissions > page 81</p>
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	<p>Des renseignements sur les émissions fugitives des frigorigènes se trouvent dans notre Tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Émissions de GES directes de type 1 par source > page 82</p>
305-7	Oxydes d'azote, oxydes de soufre et autres émissions atmosphériques considérables	<p>Des renseignements sur les émissions atmosphériques se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir les données sur l'énergie et les émissions de GES en 2023 : Rapport ESG 2023 > Environnement > Énergie et émissions de GES en 2023 pages 16 et 17</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Émissions atmosphériques > page 84</p>
GRI 306 : Déchets 2020		
306-1	Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	<p>Vous trouverez des renseignements sur la production de déchets et les répercussions dans notre Rapport ESG 2023. Voir Circularité : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > pages 19 à 23</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Environnement > Déchets > page 77</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Déchets > pages 88 et 89</p>
306-2	Gestion des répercussions importantes liées aux déchets	<p>Des informations sur la gestion des impacts liés aux déchets sont disponibles dans notre Rapport ESG 2023. Voir Circularité : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > pages 19 à 23</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Total des déchets de fabrication envoyés aux sites d'enfouissement > page 77 Base de déclaration de 2023 > Total des déchets recyclés et réutilisés > page 77</p>
306-3	Déchets produits	<p>Vous trouverez des renseignements sur les déchets produits dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gestion des déchets : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > pages 22 et 23</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Déchets > page 88</p>
306-4	Déchets détournés de l'élimination	<p>Des renseignements sur les déchets détournés de l'élimination se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gestion des déchets : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > pages 19 à 22</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul utilisées dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Total des déchets de fabrication envoyés aux sites d'enfouissement > page 77 Base de déclaration de 2023 > Total des déchets recyclés et réutilisés > page 77</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Déchets > page 89</p>
306-5	Déchets destinés à l'élimination	<p>Des renseignements sur les déchets destinés à l'élimination se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Gestion des déchets : Rapport ESG 2023 > Environnement > Circularité > page 22</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Total des déchets de fabrication envoyés aux sites d'enfouissement > page 77</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Environnement > Déchets > page 89</p>
GRI 308 : Évaluations environnementales à l'intention des fournisseurs 2016		

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères environnementaux	<p>Tous nos fournisseurs et sous-traitants doivent adopter de saines pratiques de gestion de l'environnement en vertu de notre Politique énergétique et environnementale globale. Nous sélectionnons 100 % de nos fournisseurs qui dépassent un seuil financier de services fournis selon des critères environnementaux.</p> <p>Vous trouverez des renseignements sur la sélection des nouveaux fournisseurs en fonction de critères environnementaux dans notre Rapport ESG 2023. Voir Notre approche : Rapport ESG 2023 > Environnement > Notre approche > pages 13 et 14</p>
308-2	Répercussions négatives sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Ces données ne sont pas actuellement mesurées.
GRI 401 : Emplois 2016		
401-1	Nouveaux employés et roulement des employés	<p>Vous trouverez des renseignements sur les nouveaux employés embauchés et le roulement du personnel dans notre Rapport ESG 2023. Voir Diversité, équité et inclusion : Rapport ESG 2023 > Volet social > Diversité, équité et inclusion > pages 41 à 44</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Nouveaux employés embauchés > page 102</p>
401-2	Avantages sociaux offerts aux employés à temps plein, qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	<p>Une liste des avantages sociaux offerts à nos employés à temps plein et temporaires se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Bien-être des employés : Rapport ESG 2023 > Volet social > Bien-être des employés > pages 36 à 38</p> <p>La totalité des installations gérées par Gildan a un service de la paie pour s'assurer que les travailleurs sont payés régulièrement, en totalité et à temps. De plus, nos services de la paie fournissent aux travailleurs des fiches de paie expliquant en détail leur salaire et leurs déductions légitimes.</p>
401-3	Congé parental	<p>Vous trouverez des renseignements sur le congé parental dans notre Rapport ESG 2023. Voir Diversité, équité et inclusion : Rapport ESG 2023 > Volet social > Diversité, équité et inclusion > pages 41 à 44</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Congé parental > page 101</p>
GRI 402 : Relations patronales-syndicales 2016		
402-1	Délai minimal de préavis en cas de changements opérationnels	Nous ne fournissons pas ces renseignements, car les périodes de préavis varient selon les marchés.
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018		
403-1	Système de gestion de la santé et sécurité au travail	<p>Des renseignements sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>
403-2	Détection des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	<p>De l'information sur la détection des dangers, l'évaluation des risques et les enquêtes se trouve dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p>
403-3	Services de santé au travail	<p>Vous trouverez des renseignements sur nos services de santé au travail dans : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>
403-4	Participation, consultation et communication des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	<p>Des renseignements sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
403-5	Formation des travailleurs portant sur la santé et la sécurité au travail	<p>Des renseignements sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	<p>Des renseignements sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>
403-7	Prévention et atténuation des répercussions sur la santé et la sécurité au travail directement liées aux relations d'affaires	<p>Des renseignements sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et la sécurité au travail	<p>Des renseignements sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>
403-9	Blessures liées au travail	<p>Des renseignements sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les méthodes de calcul dans notre Base de déclaration : Base de déclaration de 2023 > Taux d'incidents entraînant un arrêt de travail pour les employés > page 78</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>
403-10	Mauvais état de santé lié au travail	<p>Des renseignements sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Santé et sécurité mondiales : Rapport ESG 2023 > Volet social > Santé et sécurité mondiales > pages 45 à 48</p> <p>Vous trouverez plus de détails sur les données annuelles dans notre tableau de données sur les facteurs ESG : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Santé et sécurité > pages 92 et 93</p>
GRI 404 : Formation et éducation 2016		
404-1	Moyenne du nombre d'heures de formation par employé, par année	<p>Vous trouverez des renseignements sur le nombre moyen d'heures de formation par employé dans notre Rapport ESG 2023. Voir Apprentissage et perfectionnement : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Avantages sociaux des employés > Investissement dans la formation des travailleurs > page 96</p>
404-2	Programmes de perfectionnement des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	<p>Des renseignements sur les compétences des employés et les programmes d'aide à la transition se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Apprentissage et perfectionnement : Rapport ESG 2023 > Volet social > Apprentissage et perfectionnement > pages 39 et 40</p>
404-3	Pourcentage d'employés qui font régulièrement l'objet d'exams du rendement et du perfectionnement professionnel	<p>Vous trouverez des renseignements sur les examens du rendement et du perfectionnement professionnel dans notre Rapport ESG 2023. Voir Apprentissage et perfectionnement : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Avantages sociaux des employés > Évaluation du rendement > page 97</p>
GRI 405 : Diversité et égalité d'accès à l'emploi 2016		
405-1	Diversité des employés et au sein des entités de régie	<p>Vous trouverez des renseignements sur la diversité des entités de régie et des employés dans notre Rapport ESG 2023. Voir : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Diversité > pages 99 et 100</p> <p>Rapports ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Main-d'œuvre > pages 99 et 100</p> <p>Rapports ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Représentation des genres > pages 97 et 98</p>

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
405-2	Ratio du salaire et de la rémunération de base entre les femmes et les hommes	Le Rapport ESG 2023 contient des informations sur le ratio du salaire de base et la rémunération des femmes par rapport aux hommes. Voir Rapports salariaux : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Ratios salariaux mensuels moyens des femmes par rapport aux hommes > pages 101 et 102
GRI 406 : Non-discrimination 2016		
406-1	Incidents de discrimination et mesures correctives prises	Vous trouverez des renseignements sur les incidents de discrimination et les mesures correctives dans notre Rapport ESG 2023. Voir : Rapport ESG 2023 > Volet social > Droits de la personne et pratiques de travail éthiques > Rendement en 2023 > page 30 Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Audits de conformité sociale > Conclusions de l'audit interne en matière de conformité sociale – Installations gérées par Gildan > page 94
GRI 407 : Liberté d'association et convention collective 2016		
407-1	Activités et fournisseurs pour lesquels le droit à la liberté d'association et aux négociations collectives pourrait être à risque	Vous trouverez des renseignements sur le travail des enfants dans notre Rapport ESG 2023. Voir Liberté d'association et négociation collective : Rapport ESG 2023 > Volet social > Droits de la personne et pratiques de travail éthiques > Conformité sociale > Liberté d'association et négociation collective > pages 34 et 35
GRI 408 : Travail des enfants 2016		
408-1	Activités et fournisseurs exposés à des risques importants d'incidents de travail des enfants	Vous trouverez des renseignements sur le travail des enfants dans notre Rapport ESG 2023. Voir Esclavage moderne : Rapport ESG 2023 > Volet social > Droits de la personne et pratiques de travail éthiques > Esclavage moderne > pages 32 et 33
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016		
409-1	Activités et fournisseurs exposés à des risques importants d'incidents de travail forcé ou obligatoire	Vous trouverez des renseignements sur le travail forcé dans notre Rapport ESG 2023. Voir Esclavage moderne : Rapport ESG 2023 > Volet social > Droits de la personne et pratiques de travail éthiques > Esclavage moderne > pages 32 et 33
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016		
410-1	Personnel chargé de la sécurité ayant reçu une formation sur les politiques ou les procédures relatives aux droits de la personne	Des informations concernant le personnel de sécurité formé aux droits de la personne se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Personnel chargé de la sécurité ayant reçu une formation sur les politiques ou les procédures relatives aux droits de la personne : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Volet social > Avantages pour les employés > Personnel chargé de la sécurité ayant reçu une formation sur les politiques et les procédures relatives aux droits de la personne > page 97
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016		
411-1	Incidents de violation des droits des peuples autochtones	Ces données ne sont pas disponibles actuellement.
GRI 413 : Communautés locales 2016		
413-1	Activités avec engagement communautaire local, évaluations de l'incidence et programmes de perfectionnement	Des renseignements sur l'engagement communautaire local et les programmes de développement se trouvent dans notre Rapport ESG 2023. Voir Engagement communautaire : Rapport ESG 2023 > Volet social > Engagement communautaire > pages 49 à 52
413-2	Activités ayant d'importantes répercussions négatives réelles et potentielles sur les communautés locales	Ces données ne sont pas disponibles actuellement. Nous chercherons à accroître notre visibilité dans ce domaine au cours des prochaines années.
GRI 414 : Évaluations sociales à l'intention des fournisseurs 2016		
414-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères sociaux	Vous trouverez des renseignements sur les nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères sociaux dans notre Rapport ESG 2023. Voir les nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères sociaux : Rapport ESG 2023 > Tableau de données sur les facteurs ESG > Conformité sociale > Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères sociaux > page 94

INDICE DE LA GRI (SUITE)

DIVULGATION NUMÉRO	TITRE DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION ET COMMENTAIRES
414-2	Répercussions sociales négatives dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Des informations concernant les impacts négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises sont disponibles dans notre Rapport ESG 2023. Voir le programme de conformité aux droits de la personne : Rapport ESG 2023 > Volet social > Programme de conformité sociale > page 30
GRI 415 : Politique publique 2016		
415-1	Contributions politiques	Gildan a déclaré 0 (zéro) contribution politique directe ou indirecte en 2023.
GRI 416 : Santé et sécurité des clients 2016		
416-1	Évaluation des effets sur la santé et la sécurité des catégories de produits et de services	Notre Code de pratiques pour les substances d'usage restreint (CPSUR) décrit les répercussions sur la santé et la sécurité liées aux produits chimiques dans nos produits. Voir : Site Web > Responsabilité > Respect de la transparence > Codes et politiques > Code de pratique sur les substances à usage restreint
416-2	Incidents de non-conformité concernant les effets sur la santé et la sécurité des produits et des services	Ces renseignements ne sont pas disponibles actuellement.
GRI 417 : Mise en marché et étiquetage 2016		
417-1	Exigences concernant les renseignements et les étiquettes des produits et des services	Ces renseignements ne sont pas disponibles actuellement.
417-2	Incidents de non-conformité concernant les renseignements et les étiquettes des produits et des services	En 2023, il n'y a eu aucun incident de non-conformité concernant les renseignements et les étiquettes des produits et des services.
417-3	Incidents de non-conformité concernant les communications de mise en marché	En 2023, il n'y a eu aucun incident de non-conformité concernant les communications mise en marché.
GRI 418 : Respect de la vie privée de clients 2016		
418-1	Plaintes fondées relatives à des violations de la vie privée de clients et à des pertes des données de clients	En 2023, il n'y a eu aucune plainte fondée relative à des violations de la vie privée de clients et à des pertes des données de clients.